

**Approbation des conventions pour la période du  
08/09/2014 au 16/10/2014.**

**Conseil d'administration du 3 novembre 2014**

**Délibération 2014/11/CA-132**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

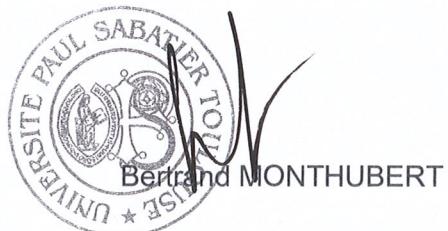
*Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 portant délégation de pouvoir au Président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 8 avril 2013 ;*

Considérant qu'en vertu de l'article L 712-3 IV alinéa 3 du code de l'éducation, « le conseil d'administration approuve les accords et les conventions signés par le Président (...) » ;

Considérant que par délibération du Conseil d'administration n° 2013/04/036 du 8 avril 2013 délégation de pouvoir a été donnée au président pour rendre exécutoire certains d'entre eux dès leur signature à condition qu'il en réfère au Conseil d'administration ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 8 septembre 2014 au 16 octobre 2014.**

Toulouse, le 3 novembre 2014  
Le Président



Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote (blancs) : 0